

L'INFORMATION MUNICIPALE

PRINTEMPS 2024

VOLUME 37 - N° 1

PROCHAIN CAFÉ-RENCONTRE

DATE : DIMANCHE 5 MAI 2024

HEURE : 10 H

LIEU : SALLE ROGER FRAPPIER
(702, RUE MONTCALM)

VISITE : L'ÉQUIPE DE L'ÉPICERIE LE GESTE RÉPONDRA À VOS QUESTIONS : QUI, QUAND, COMMENT ET POURQUOI FAIRE SON ÉPICERIE AU GESTE ?



SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF

3. MOT DU MAIRE
MAIRE SUPPLÉANT

4. MOT DU CONSEILLER
MADA

5. NOTRE COMMUNAUTÉ

7. PETIT MOMENT D'HISTOIRE

8. VIE MUNICIPALE

11. NOS ESPACES VERTS

12. CAMP DE JOUR

14. LOISIRS

20. RÈGLEMENTS

22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 :

CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER :

Le conseil prend la décision de créer un poste-cadre de directeur général adjoint et trésorier sous l'autorité immédiate du directeur général au sein de la Ville.

ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE 2024 :

Le conseil octroie le contrat d'accompagnement du comité municipal de sécurité civile de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à la firme Prudent Groupe Conseil au montant soumis de 4 069 \$, plus taxes applicables.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024 :

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE / EMBAUCHE EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS :

Le conseil permet la signature de la lettre d'entente #6-2023 prévoyant l'obtention, par madame Karine Rouleau, du statut de « salarié régulier » au service des travaux publics, et ce, à la condition qu'elle réalise l'entièreté des obligations prévues à ladite lettre d'entente.

PROGRAMME DE POLICIERS-CADETS / ÉTÉ 2024 :

Le conseil ratifie le partage, à parts égales avec la Ville de Sorel-Tracy, du reliquat des heures réservées par les autres municipalités de la MRC des 400 heures à répartir dans le cadre du programme de policiers-cadets pour la saison estivale de 2024. Le conseil autorise de puiser la dépense estimée à ± 4 000 \$ à même les activités financières.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :

Le conseil autorise le versement d'une contribution annuelle à la Société canadienne de la Croix-Rouge, et ce, pour la durée du renouvellement automatique, selon les taux suivants :

- 2024-2025 (budget 2024) : 0,18 \$ per capita;
- 2025-2026 (budget 2025) : 0,18 \$ per capita;
- 2026-2027 (budget 2026) : 0,18 \$ per capita;

FAMILLES EN FÊTE 2024 / AUTORISATION POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS :

Le conseil autorise la tenue de l'événement Familles en Fête à Saint-Joseph-de-Sorel, le samedi 18 mai 2024, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles dans la MRC de Pierre-De Saurel et de permettre

l'utilisation du parc de la Pointe-aux-Pins à cette fin. La directrice aux loisirs et à la vie communautaire est mandatée afin de représenter la Ville au sein du comité organisateur de l'événement.

17^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL / RATIFICATION D'ENTENTE

Le conseil autorise l'organisation de la 17^e édition du tournoi de golf annuel au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes », le vendredi 6 septembre 2024, au profit d'organismes communautaires de Saint-Joseph-de-Sorel et de la région.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024 :

NOMINATION - POSTE DGA ET TRÉSORIER :

Le conseil municipal embauche Madame Amélie Champigny, CPA, OMA, M.Sc., à titre de directrice générale adjointe et trésorière au sens des articles 97 à 106 de la Loi sur les cités et villes. Le conseil nomme également Madame Champigny à titre d'assistante-greffière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes. Il est spécifié que Madame Champigny occupera ses fonctions au sein de la Ville à compter du 1^{er} avril 2024.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET AFFECTATION DU SURPLUS / AUDIT TECHNIQUE DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU / RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH :

Le conseil adopte le budget supplémentaire 2024 déposé par la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, au montant de 176 950 \$, afin de procéder à un audit technique (carnet de santé) de son usine de filtration d'eau en 2024. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel contribuera au coût de la réalisation de l'audit technique, au moyen d'une quote-part supplémentaire à la RIE pour l'exercice financier de 2024, pour un montant de 29 105 \$, représentant 16,4 % du budget supplémentaire requis. Le conseil affecte la dépense à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

ENTENTE D'ACCÈS AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT POUR L'ÉCOLE MARTEL :

Le conseil autorise la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer une entente avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy et/ou l'École Martel, pour et au nom de la Ville, dans le but de permettre l'accès, sans frais, aux installations municipales du Centre récréatif Aussant, aux membres du personnel et aux élèves de l'École Martel pour la pratique de diverses activités sportives sur glace.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Il y a du mouvement à Saint-Joseph-de-Sorel ! Au cours de l'année 2023, notre équipe municipale a travaillé fort pour faire en sorte que de nouveaux projets émergent. Vous les verrez apparaître en cours d'année 2024. Déjà, vous avez certainement remarqué l'ajout d'un écran numérique au coin des rues Élizabeth et Montcalm. Cet ajout se fait dans la continuité de l'amélioration de nos communications avec les citoyens. Après la refonte de notre site Web, vous pourrez aussi vous informer avec ce panneau d'affichage. Vous y retrouverez des informations incontournables sur la vie municipale de votre Ville. En continuité avec nos améliorations d'infrastructures, dans les prochaines semaines, des travaux seront faits au parc de la Pointe-aux-Pins pour reconstruire le trottoir de promenade au bord du fleuve. Lors de ces travaux, nous en profitons pour installer de nouveaux bancs et nous avons aussi acheté des balançoires qui seront installées sur ce nouvel aménagement. Le trottoir a été pensé pour une meilleure accessibilité. Vous pourrez vous y retrouver pour admirer les magnifiques couchés de soleil du parc de la Pointe-aux-Pins. Pour nos jeunes citoyens, en mai prochain, l'espace de jeux du parc Charlemagne-Péloquin sera reconstruit avec des modules de jeux tout neufs. De plus, des espaces semi-accessibles ont été pensés pour une meilleure expérience pour la population. Le conseil municipal continue donc d'investir dans la qualité de vie de sa population et poursuit son objectif d'offrir une ville active, énergique et dynamique.

Au mois d'avril, c'est l'occasion de souligner l'important travail de nos bénévoles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. C'est sous le thème « Bénévolat, c'est brillant ! » que nous soulignerons cette année leur engagement. Sans ces personnes, nous ne pourrions réussir à créer une municipalité aussi active. Toutes les activités que nous tenons tout au long de l'année nécessitent une quantité importante de bénévoles. Je tiens aujourd'hui, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel, à souligner leur apport et je les remercie de leur grande générosité.

Après les mois d'hiver, c'est l'occasion de sortir dehors et profiter de la belle température. Profitons-en aussi pour rendre notre ville des plus belle et accueillante en prévision de la saison estivale. Je vous souhaite un excellent printemps !



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRE SUPPLÉANT

du 4 mars 2024
au 8 juillet 2024



Pierre St-Louis | Quartier 1, poste 2

Monsieur Pierre St-Louis a été élu pour la première fois en novembre 2021. Il est membre des comités suivants : comité des cadres et régime de retraite, comité de la Fête des bénévoles, comité de finance et comité Environnement et développement durable.

MOT DU CONSEILLER

Chères citoyennes et chers citoyens,

C'est toujours un plaisir de pouvoir m'adresser à vous dans les pages de l'Information municipale. Dans cette édition, j'aimerais m'entretenir avec vous à propos d'un moment important dans l'histoire de notre Ville. En 2025, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel célébrera 150 ans d'histoire. Comme ces célébrations se veulent grandioses, nous avons déjà débutés les préparatifs depuis quelques mois. Le comité organisateur, composé de plusieurs membres de la communauté, est déjà formé et sera dévoilé sous peu, en même temps que notre image de marque pour célébrer cet important évènement. J'ai été honoré de me voir confié par notre maire la présidence du comité des Fêtes du 150^e et pouvoir piloter, avec notre direction des loisirs et de la vie communautaire et les personnes composant le comité la confection de ces activités. Tout au long de l'année 2025, il y aura des activités et nous mettrons de l'avant la riche histoire de notre ville. J'ai très hâte de pouvoir vous en dévoiler plus, lorsque nous aurons complété notre programmation.

Surveillez notre communication sur notre site Web, page Facebook et dans le bulletin municipal pour demeurer informé sur le déroulement de ce 150^e anniversaire de fondation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Au plaisir,

Jean-Guy « Gus » Cournoyer
conseiller Quartier 1, poste 1

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

LANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE MADA

Nous avons procédé au lancement de la deuxième politique Municipalité amie des aînés de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, ainsi que son plan d'action. Merci à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette politique, et merci à notre comité local MADA !

Il importe de préciser que l'aîné ne se définit pas par l'âge ! Mais bien par la venue d'un nouveau chapitre et un état d'esprit où les intérêts, les besoins et les occupations évoluent différemment.

Pour consulter la politique et le plan d'action, rendez-vous au www.vjsj.ca ou version papier disponible à l'Hôtel de Ville.

Nous avons aussi profité de cette rencontre pour souligner la semaine de l'inclusion avec un jeu-questionnaire et tirage de prix à l'effigie de la campagne, une initiative de la Table de développement social Pierre-De Saurel.

Merci à tous de votre participation !



AVIS DE NOMINATION

AMÉLIE CHAMPIGNY

Le 19 février dernier, le conseil municipal procédait à la nomination de Madame Amélie Champigny à titre de directrice générale adjointe et trésorière. Madame Champigny s'est démarquée, lors du processus de sélection, par sa grande expérience de plus de 11 années dans le domaine de la comptabilité municipale, dont près de 8 ans à titre de responsable des finances au sein d'une ville, par ses compétences académiques et professionnelles et par ses habiletés humaines. Madame Champigny est entrée en poste le 2 avril dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et nous lui souhaitons tout le succès dans ses nouvelles fonctions.



NOTRE COMMUNAUTÉ

BAC DE JARDINAGE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre à ses citoyens la possibilité de louer gratuitement un bac de jardinage pour une période de 2 ans (nouveau dès 2024). Les bacs sont situés sur le terrain du parc Olivar-Gravel. Les formulaires d'inscription seront disponibles à la mi-avril à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville (www.vsjs.ca). Veuillez prendre note que les citoyens ayant possédé un bac à l'été 2023 seront priorisés. Si vous désirez recevoir plus amples informations, veuillez contacter le bureau administratif de l'Hôtel de Ville au **450 742-3744**.



BOÎTE À LIVRES | MAI À SEPTEMBRE

PRENEZ UN LIVRE,
DONNEZ UN LIVRE

Le principe des boîtes à livres est de permettre le partage entre citoyens. Lorsque vous prenez un livre, vous devez en donner un à votre tour afin d'assurer le bon fonctionnement de ce merveilleux outil. Nos boîtes à livres se situent au parc Olivar-Gravel et au parc de la Pointe-aux-Pins.



CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Quartier #1 - 127, rue McCarthy
Quartier #2 - 415, rue Decelles
Quartier #3 - 305, rue Filiatrault

NOTRE COMMUNAUTÉ

COMPTEURS D'EAU

Afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement, **nous sommes à la recherche de 20 propriétaires d'immeubles résidentiels** qui accepteraient qu'un compteur soit installé sur l'entrée d'eau principale de leur résidence.

Il est à noter que cette installation sera effectuée pour des fins de statistiques seulement. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne prévoit pas taxer l'utilisation de l'eau potable. De plus, une fois le compteur installé, les lectures seront effectuées à distance. Aucune visite supplémentaire ne sera faite.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744.



ASSOCIATION DES AIDANTS NATURELS DU BAS-RICHELIEU

Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l'ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L'engagement auprès d'un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l'étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l'évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c'est le membre de la famille, l'ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d'autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d'heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n'a pas d'âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n'influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu'elle réside dans son propre domicile, qu'elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l'engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin
Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy | 450 730-0880

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et nous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre **domicile**.



TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

Une travailleuse de milieu offre aux aînés (50 ans et +) des services pour :

- demeurer dans votre habitation ou une relocalisation;
- rencontrer des gens, faire des activités;
- un déplacement, pour raison de santé ou autre situation;
- un besoin d'être écoutée (événement fragilisant, votre santé vous inquiète);
- une problématique alimentaire, de la difficulté ou si n'avez plus le goût de faire vos repas;
- une situation de maltraitance, négligence;
- des documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre;

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et nous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**.

À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre **domicile**.

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES
AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

BESOIN DE SOUTIEN?
Nous sommes là pour vous!

Service gratuit

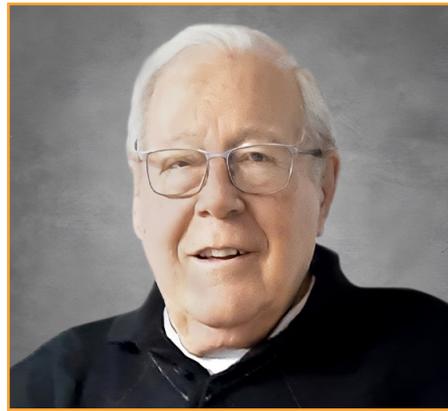
Francine Laplante Kim Pelletier
450 881-7017 450 880-7017

Un projet porté par RSAPS

AVIS DE DÉCÈS



MONSIEUR JACQUES RENAUD



MONSIEUR JEAN-GUY TRÉPANIÉ

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de Monsieur Jacques Renaud, ancien conseiller de 2005 à 2021 et de Monsieur Jean-Guy Trépanier, ancien secrétaire-trésorier de 1969 à 1994, à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Monsieur Renaud était très engagé envers la place des familles et des aînés dans la communauté. Nous nous souviendrons de sa ténacité à faire de Saint-Joseph-de-Sorel un milieu de vie accueillant, fier et rayonnant.

Monsieur Trépanier aura passé plus de vingt-cinq ans au sein de l'organisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Il était une personne très impliquée, droit et aimait sa ville.

Les membres du conseil ainsi que tous les employés municipaux souhaitent offrir ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches de Monsieur Renaud et Monsieur Trépanier.

PETIT MOMENT D'HISTOIRE

CHEVALIERS DE COLOMB

Fondé en avril 1945, le conseil 2914 des Chevaliers de Colomb de Saint-Joseph-Tracy est un groupe social prônant la charité l'unité, la fraternité et le patriotisme. Il s'implique notamment auprès des orphelins, des aînés, des étudiants et des démunis.

Plusieurs notables de la région figurent parmi ses membres ou ses Grand-Chevaliers, dont le juge Gérard Cournoyer (qui fut l'avocat du groupe à sa fondation et secrétaire-trésorier et directeur des loisirs de Saint-Joseph-de-Sorel de 1935 à 1942), l'ancien maire de Saint-Joseph-de-Sorel Ernest Aussant (chancelier à la fondation du conseil) ou Willie Mongeon (échevin de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel de 1943 à 1954 et secrétaire-trésorier à la fondation du conseil).

Toujours actif, le Conseil 2914 occupe aujourd'hui un bâtiment près du parc Dorimène-Desjardins, dans le secteur Tracy. Cette photographie a été prise en 1973 à l'intérieur du local de l'association.



Sources : SHPS, Fonds la Voix, P027, S10, SS6, SSS6, D4.

VIE MUNICIPALE

VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour 2024, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 18-19 et 20 mai 2024;
- Les 25 et 26 mai 2024;
- Les 1^{er} et 2 juin 2024;
- Et les 10 et 11 août 2024.

Il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence), doit se dérouler entre 8 h et 20 h et la propriété où se tient la vente de garage doit être dégagée et nettoyée à la fin de la période autorisée.



COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Dû à des travaux de réparation, la rampe de mise à l'eau restera fermée pour une période indéterminée. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel pourront utiliser les 2 rampes de mise à l'eau de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (parc Henri-Letendre et à l'ancienne mairie).

Restez à l'affût dans nos différentes publications (bulletin, site Internet et page Facebook) pour plus d'informations

PISCINE MUNICIPALE - POSTE À COMBLER



La saison estivale arrive à grand pas et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est toujours à la recherche d'un **sauveteur**, d'un **surveillant sauveteur** et d'un **préposé au vestiaire**. Si cela vous intéresse, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la Ville sous la section Offres d'emploi.

NOMINATIONS

Le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de chef-moniteur au camp de jour et de sauveteur en chef à la piscine municipale pour la saison estivale 2024.



Rocky
Chef-moniteur, camp de jour



Camille Deguise
Sauveteur en chef, piscine municipale



ALERTES MUNICIPALES

Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE
GRATUIT



INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !

VSJS.CA • 450 742-3744

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



FAMILLES EN FÊTE

La programmation sera disponible sous peu. Pour plus d'information, suivez-nous sur nos médias sociaux.



À l'occasion de la Semaine québécoise des familles, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureuse d'accueillir, à nouveau, l'événement Familles en fête qui se tiendra le **18 mai** prochain au parc de la Pointe-aux-Pins de **10 h à 16 h**. Une multitude d'activités seront offertes pour célébrer la famille.

En cas de pluie, l'événement aura lieu au Centre récréatif Aussant.



JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE

SAMEDI 25 MAI 2024 de 13 h à 15 h

Parc Charlemagne Péloquin

Atelier jardinage en partenariat avec le Mouvement écologique du comté Richelieu. Apportez vos pots, outils et fleurs une occasion de jardiner en famille et profiter des trucs et astuces pour de belles fleurs tout l'été !



Tirages des jardinières, boîtes à fleurs, plants de vivaces, arbustes. Compléter votre coupon sur place.

Vous devez être présents pour obtenir votre prix.

En cas de pluie, l'événement aura lieu au Centre récréatif Aussant.

Terreau paysagiste : stationnement de l'aréna, apporter vos contenants (2 par personne)

Compost : coin des rues Léon XIII et Chevrier



DISTRIBUTION DES FLEURS

VENDREDI 24 MAI 2024

La distribution de fleurs s'effectuera de porte en porte, entre **8 h et 16 h**. L'inscription pourra se faire par le site Internet de la Ville au vsjs.ca ou par téléphone au **450 742-3744** du **6 au 17 mai 2024**.





CAFÉ-RENCONTRE
DATE : DIMANCHE 5 MAI 2024
HEURE : 10 H

LIEU : SALLE ROGER FRAPPIER
(702, RUE MONTCALM)

VENEZ NOUS RENCONTRER LORS DU
PROCHAIN CAFÉ-RENCONTRE DU CONSEIL.
L'ÉQUIPE RÉPONDRA À TOUTES VOS
QUESTIONS SUR NOS
DIFFÉRENTS SERVICES.

Le GESTE

notre épicerie solidaire
qui redonne au suivant

10% pour les nouveaux clients

1225 Marie-Victorin, Tel. 450-746-5611.

**Ouvert du lundi au vendredi de 7:00 à 18:00
samedi 8:00 à 18:00 dimanche 12h00 à 17:00**

COMITÉ DU 150^E

Ce sera bientôt le temps de célébrer les 150 ans de votre Ville. Pour l'occasion, un comité organisateur a été formé. Plusieurs activités seront organisées dans le cadre de l'événement tout au long de l'année 2025



1^{ère} rangée : Nancy Yelle, Philippe Côté, Vincent Deguise, Jean-Guy « Gus » Cournoyer, Amy Cournoyer, Catherine Deguise, Michel Latour et Ginette Richard.
2^e rangée : Yvon Tourigny, Carole Bruneau, Jean Cournoyer, Serge Baron, Pierre St-Louis, Mélanie Gladu, Sophie Dufresne, François St-Yves et Steve Gauthier.

NOS ESPACES VERTS

PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

AUX COINS DES RUES LUSSIER ET DU FLEUVE



PARC CHARLEMAGNE PÉLOQUIN

DERRIÈRE LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MARIE-STELLA, 1009, RUE SAINT-PIERRE



PARC OLIVAR-GRAVEL

1011, RUE MONTCALM



COURS DE L'ÉCOLE MARTEL

1055, RUE SAINT-PIERRE

Site accessible de mai à jusqu'à la fin des classes (juin) dès 18 h 30. Site accessible de juillet à août en tout temps



LÉGENDE

- Aire de jeux
- Aire de repos
- Aire de pique-nique
- Toilettes/Eau potable
- Jeux d'eau
- Jeux de fer
- Parc de planche à roulettes
- Rampe de mise à l'eau
- Terrain de basketball
- Terrain de soccer
- Wi-Fi

CAMP DE JOUR

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI STIMULANT ?



Nous recherchons des gens dynamiques et motivés pour s'amuser tout en travaillant au camp de jour de Saint-Joseph-de-Sorel !



JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !

ENVOIE-NOUS TON CV !

information@gvl-inc.com
www.gvl-inc.com/emplois



ON RECRUTE !

LIEU D'ACTIVITÉS

Centre récréatif Aussant (Aréna)
105, rue Saint-Joseph



www.gvl-inc.com
450-678-6290

CAMP DE JOUR À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



Pour les enfants de 5 à 12 ans : des activités sportives, socioculturelles, coopératives et de plein air vous attendent !

25 JUIN AU 9 AOÛT

- ✓ Service de garde : 7h à 9h et 16h à 18h
- ✓ Camp de jour : 9h à 16h



ROCKY EST DE RETOUR POUR VOUS ASSURER UN ÉTÉ MAGIQUE !

TARIFS

Inscriptions pour tous dès le 2 mai, 12h

SERVICE DE GARDE	CAMP DE JOUR RÉSIDENTS	CAMP DE JOUR NON-RÉSIDENTS
35,00\$/semaine	26,00\$/semaine	52,00\$/semaine

4 SORTIES OPTIONNELLES À LA CARTE

10 juillet : Zoo de Granby
17 juillet : Aquaparc St-Pie
31 juillet : Expo agricole de St-Hyacinthe
7 août : Ninja Factory

LIEU D'ACTIVITÉS

Centre récréatif Aussant (Aréna)
105, rue Saint-Joseph

Inscription en ligne seulement
www.gvl-inc.com



450-678-6290

www.gvl-inc.com

LOISIRS

AFFICHAGE NUMÉRIQUE

En février dernier, un tout nouvel affichage numérique a été installé au Centre récréatif Aussant. De ce fait, les locataires peuvent maintenant voir l'horaire sur l'écran situé dans le hall d'entrée. Aussi, l'horaire peut être consulté en temps réel à partir de notre site Internet dans la section Centre récréatif Aussant.



HEURE	Glace Activités	VESTIAIRE
16:15 / 17:35	1715 - LA LIGUE DU LUNDI QIT	2 - 4
18:00 / 19:20	925 - LIGUE DES PROFS	1 - 3
19:30 / 21:00	730 - VÉTÉRANS (LUNDI)	2 - 4
21:10 / 22:25	699 - LIGUE Y. R.	1 - 3
22:25 / 22:40	699-999 - LIGUE Y. R. (GRATUIT)	

Centre récréatif Aussant
Lundi 26 Février 2024
16:29

SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

LS+ SERVICES PLUS

► Bienvenue - Tournoi Intermédiaire

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à remercier les organisateurs ainsi que les participants des tournois mixte GoPRO, Intermédiaire, Nos Pee-Wee contre le cancer et Rio Tinto ainsi que l'organisation de la Classique de hockey de l'école Martel, qui se sont tenus au Centre récréatif Aussant lors de cette saison 2023-2024.



REMERCIEMENTS

C'est le 26 avril prochain que se terminera une saison des plus mouvementée !

MERCI à notre équipe des travaux publics qui a déployé tous les efforts nécessaires la saison durant à réparer à maintes reprises les surfaceuses.

MERCI à nos préposés de l'aréna qui ont su s'adapter en utilisant trois différents modèles de surfaceuses.

MERCI aux joueurs pour leur compréhension face à la situation hors du commun.

Nancy Yelle, directrice aux loisirs et à la vie communautaire
ainsi que toute l'équipe de la Ville de Saint-Joseph.

GESTION DES DOULEURS MUSCULOSQUELETTIQUES



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

STRATÉGIES INTELLECTUELLES



Jour : Mardi
Durée : 14 septembre 2023 au 23 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13 h
Endroit : Salle Olivar-Gravel
 Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.
 Nous vous attendons en grand nombre

ZUMBA ET POUND



Les cours de Pound et de Zumba sont de retour à Saint-Joseph-de-Sorel pour la saison printemps 2024, dès le 29 avril 2024. Les cours sont offerts par MusiForme. Pour plus d'information, rendez-vous au <https://www.musiforme.com/>.



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », située au 145, rue George (secteur Sorel).

PICKLEBALL LIBRE



Le pickleball est un sport de raquette qui allie réflexes, précision, coordination et esprit d'équipe. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède 3 terrains éclairés et en pratique libre près du Centre récréatif Aussant (côté Saint-Joseph).

PISCINE EXTÉRIEURE



L'accès à la piscine est gratuit pour tous.

Consignes à respecter : Lors du bain libre, tout enfant de moins de 7 ans ainsi que tout non-nageur de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque de bain n'est plus obligatoire, mais nous demandons que les cheveux longs soient attachés. .

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle Olivar-Gravel

Jour : Tous les mardis

Heure : 18 h 30 à 21 h 30

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

M. Wilfried Tsuala Lando, membre du Club de Scrabble « Si J'osais » depuis peu a obtenu une moyenne de 99,163 % lors du tournoi simultané mondial, le 13 janvier dernier. Sur 735 joueurs, M. Lando s'est classé 2e au Québec et 29e au monde. Nous tenons à ce champion de classe A1. *Félicitations !*



Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.

LE VAISSEAU D'OR



VOUS ÊTES TOUCHÉ PAR LA MALADIE MENTALE D'UN PROCHE ?

conjoint, enfant, parent

Depuis plus de 25 ans, Le Vaisseau d'Or
est là pour vous aider !

Au service des familles de la MRC Pierre-De Saurel



Ne soyez plus jamais seul !



201 rue Robillard,
bureau 210
Sorel-Tracy (Québec)
J3P 8C7
info@levaisseau.org
www.levaisseau.org

450 743-2300

APPRENEZ À COMPOSER AVEC LA MALADIE MENTALE D'UN PROCHE

- Soyez informé
- Sachez comment réagir dans l'immédiat
- Apprenez à aider tout en respectant vos limites
- Améliorez votre relation avec votre proche

SERVICES SPÉCIALISÉS

DISPONIBLES
GRATUITEMENT :

- Interventions psychosociales (Rencontres avec une intervenante)
- Activités d'information
- Activités de formations
- Groupes d'entraide et de soutien
- Mesure de répit

VOUS DÉSIREZ QUE L'ON COMMUNIQUE AVEC VOUS ?

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet levaisseau.org remplissez le formulaire de référence en ligne (sans obligation de votre part).
Une intervenante vous contactera pour vous offrir nos services.

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR CONSULTER NOTRE CALENDRIER D'ACTIVITÉS

www.levaisseau.org

www.facebook.com/levaisseaudorsoreltracy/

En collaboration avec :

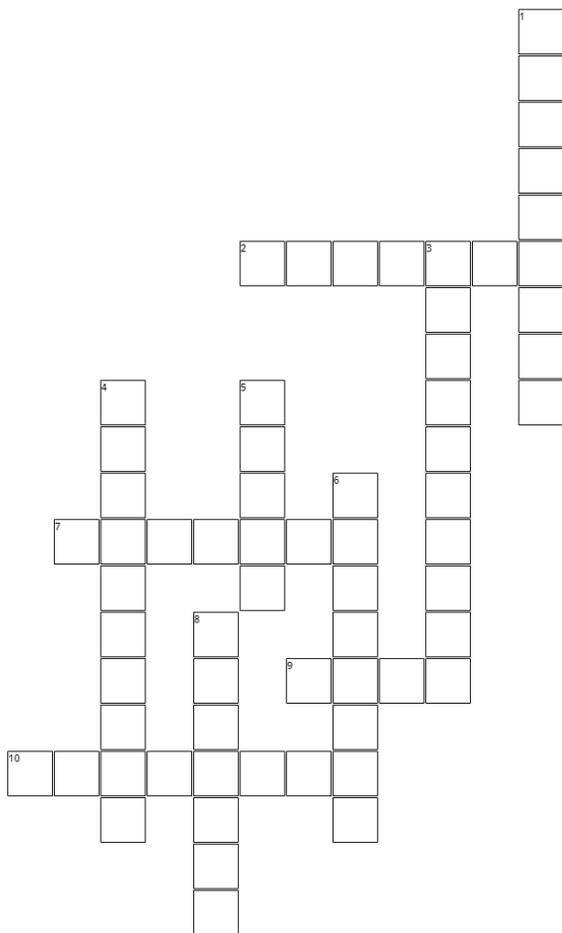
Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est

Québec

CERTIFIÉ
Réseau
Avant de
Craquer

Vous avez le "Don de nous aider"

Rendez-vous sur notre site, devenez membre ami
et soutenez-nous par un don !



Horizontal

2. Saison où les hirondelles partent de chez nous pour un pays chaud
7. Pour rejoindre les pays du nord, l'hirondelle se dirige vers l'étoile...
9. Endroit où se rassemblent les hirondelles avant le grand voyage
10. La 1ère hirondelle à entamer son grand voyage est l'hirondelle de...

Vertical

1. Saison où les hirondelles reviennent chez nous
3. Les oiseaux qui partent dans un pays chaud pour l'hiver sont des oiseaux...
4. Lors du grand voyage les hirondelles parcourent environ 8000...
5. l'hirondelle de rivage n'arrive chez nous que à la mi-...
6. Pour rejoindre notre pays l'hirondelle vole 5 à 6
8. Continent où les hirondelles passent l'hiver

Mots mêlés du printemps

O	G	E	R	M	I	N	A	T	I	O	N	K	M
N	Y	Q	A	A	T	K	J	E	T	B	D	F	Z
T	F	L	O	R	A	I	S	O	N	O	M	F	M
S	V	J	M	B	R	B	I	B	C	U	F	G	O
V	Z	G	Y	R	P	R	Q	F	N	R	O	B	N
T	F	C	L	E	S	R	G	L	V	G	R	X	T
B	A	P	O	L	L	E	N	E	X	E	E	E	A
N	A	T	U	R	E	Q	J	U	W	O	T	C	G
J	D	T	O	C	E	A	N	R	O	N	Z	L	N
M	R	A	N	I	M	A	U	X	J	V	H	O	E
E	B	P	R	I	N	T	E	M	P	S	B	S	C
X	U	P	L	A	N	T	A	T	I	O	N	I	N
C	A	M	P	A	G	N	E	Z	Z	O	O	O	D
W	A	H	P	R	I	N	T	E	M	P	S	N	U

- | | |
|-------------|-----------|
| ANIMAUX | ARBRE |
| BOURGEON | CAMPAGNE |
| ECLOSION | FLEUR |
| FLORAISON | FORET |
| GERMINATION | MONTAGNE |
| NATURE | OCEAN |
| PLANTATION | POLLEN |
| PRINTEMPS | PRINTEMPS |

SOLUTION (MOTS CACHÉ, HIVER 2023-24)

Fêtes de fin d'année

V	W	X	J	R	J	A	F	P	W	O	A	D	F	X
R	E	N	N	E	S	G	B	G	C	V	U	M	W	V
J	O	U	E	T	S	V	D	É	C	E	M	B	R	E
A	F	U	Z	E	P	V	F	E	T	O	I	L	E	T
K	D	C	R	C	A	D	E	A	U	X	K	C	K	R
J	D	V	H	T	T	R	A	I	N	E	A	U	B	H
P	È	R	E	N	O	È	L	P	J	D	Y	Z	U	L
I	L	L	U	M	I	N	A	T	I	O	N	S	S	S
G	U	I	R	L	A	N	D	E	S	I	B	N	T	B
G	O	U	R	M	A	N	D	I	S	E	S	X	O	D
E	M	Z	C	H	O	C	O	L	A	T	E	O	J	L
E	S	A	P	I	N	J	Y	S	M	G	X	J	G	V
N	E	I	G	E	X	B	O	U	L	E	S	T	A	X
S	R	È	V	E	I	L	L	O	N	F	Y	O	U	L
O	L	U	T	I	N	S	C	E	N	A	N	Q	T	U

STC PIERRE-DE SAUREL



Grille tarifaire 2024

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 3 SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Pénalité zone 1 (départs à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	
Pénalité zones 2 et 3 (départs à l'origine des autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS URBAIN ET EXPRESS Les titres de transport achetés à bord (Interac ou argent) doivent être payés selon le tarif ordinaire.		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,25 \$	26,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	164,00 \$	98,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$

Nouveauté

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus

Nouveauté

- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBR ou le GESTE.

ZONES

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Mojella



Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
450 743-3336 | 1 833 703-3336
www.stcpierredesaurel.ca
stcpierredesaurel

Pour une mobilité régionale **accessible!**

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 23 OCTOBRE 2023

L'embarquement s'effectue dans un délai maximal de 20 minutes après l'heure du départ



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades - STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

* Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la Montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1

** Le boulevard Fiset (route Marie-Victorin) de la limite de Sorel-Tracy jusqu'au rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1

ZONE 1	CODES D'ARRÊTS
Sorel-Tracy	1 à 4999
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999

ZONE 3	CODES D'ARRÊTS
Massueville	7500
Saint-Aimé	8000
Saint-David	8500
Saint-Gérard-Majella	9000

ZONE 2	CODES D'ARRÊTS
Saint-Roch-de-Richelieu	5000
Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500
Saint-Ours	6000
Yamaska	6500
Saint-Robert**	7000

JOURS FÉRIÉS

HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :	TERMINUS PROMENADES STC OUVERT/ FERMÉ		
Jour de l'An	Fermé	Journée nationale des Patriotes	Ouvert
Lendemain du jour de l'An	Ouvert	Fête nationale	Fermé
Vendredi saint	Ouvert	Fête du Canada	Ouvert
Dimanche de Pâques	Fermé	Fête du Travail	Ouvert
Lundi de Pâques	Ouvert	Action de Grâce	Ouvert
		Veille de Noël	Ouvert
		Jour de Noël	Fermé
		Lendemain de Noël	Ouvert
		Veille du jour de l'An	Ouvert

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)** ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Judi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, local 105, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 2 mai, 31 octobre et 14 novembre 2024.

BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront les 13 juin et 17 octobre 2024.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 4 avril au 28 novembre 2024.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **29 novembre 2023 au 30 mars 2024**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **3 avril au 1^{er} décembre 2024** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 9 MAI, 6 JUIN ET 4 JUILLET 2024



MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 140 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 140 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 8 avril, 13 mai, 3 juin, 8 juillet 2024

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Administration - Fermé

Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 20 mai 2024

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1er avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec – appel de service . 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit les 28 mai, 25 juin et 23 juillet 2024

COMPTES DE TAXES

- Deuxième versement : 15 mai 2024
- Troisième versement : 14 août 2024
- Quatrième versement : 13 novembre 2024

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Local des 3 âges 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel ... 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272

Tirage : 1 000 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et
Fils ltée
Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.

